

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01015

Numéro SIREN : 820 571 891

Nom ou dénomination : A.C.M Conception

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003343

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/003343**
n°de gestion : **2016B01015**
n°SIREN : **820 571 891 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 26/03/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.C.M Conception - Société par actions simplifiée
395 rue Henri Giraud Zone Artisanale 38420 le Versoud -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1354622

Désignation de l'entreprise **SAS A.C.M. CONCEPTION** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **395 rue Henri Giraud ZA** **38420 LE VERSOUD**

Numéro SIRET * **8 2 0 5 7 1 8 9 1 0 0 0 1 0**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 7** Durée de l'exercice précédent * **0**

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 1 7	0 0 0 0 0
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 470	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15	
Total I (5)		044	048	12 485	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	12 749	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070	23 772	
	Autres * (3)	072	074	9 423	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	24 783	
	Charges constatées d'avance *	092	094	743	
	Total II	096	098	71 470	
Total général (I+II)		110	112	83 954	
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	8 000	
	Ecarts de réévaluation	124	124		
	Réserve légale	126	126		
	Réserves réglementées *	130	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134	134		
	Résultat de l'exercice	136	136	30 428	
	Provisions réglementées	140	140		
	Total I	142	142	38 428	
	Provisions pour risques et charges	154	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	17 994	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	27 532	
	Produits constatés d'avance	174	174		
	Total III	176	176	45 526	
Total général (I + II + III)		180	180	83 954	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	17 386
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS A.C.M. CONCEPTION**

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 7		Exercice N-1 clos le 1 0 0 0 0 0 2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens intracommunautaires services * }	215		214		
		217		218	249 708	
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	11 368
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	3	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	261 079	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	77 400	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(1 381)	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	67 296	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	535	244	1 663	
	Rémunérations du personnel *			250	50 007	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	25 378	
	Dotations aux amortissements *			254	4 901	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	17	
		260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	225 281
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	35 798
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges financières (V)				294		
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		347		300		
		348				
Impôts sur les bénéfices *				306	5 370	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	30 428	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	30 428	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	5 370	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		990		
Divers ZFA (44 quaterdecies)		345				
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987				
Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989				
Investissements outre-mer		344				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	35 798	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	35 798	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

A.C.M CONCEPTION
Société Par Actions Simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : 395 rue Henri Giraud
Zone Artisanale
38420 LE VERSOUD
820 571 891 RCS GRENOBLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 19 MARS 2018

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 30 428,46 euros, comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - A la réserve légale, la somme de | 800,00 € |
| Afin de la doter au maximum légal, soit 10 % du capital social | |
| - Et le solde, au compte « Autres Réserves », soit la somme de | 29 628,46 € |

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président
Julien JAY

